

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2016

Présents-es :	M. Raphael PRINA, Président
	Mmes Corinne BAUDET, Célia BLATTER BARROS DA SILVA, Simone BOWMAN, Laurence FERNANDEZ-PAGE, Geneviève MAYTAIN, Bénédicte DE RAEMY et Prisca WASEM
	MM. David BEDERT, Bastien BLANCHARD, Christian CHEYROUX, Steve DELAUDE, Thomas GAUDIN, René GISIGER (Vice-président), Stéphane HILTY, Michel MOUTON, Philippe ROUX, Stéphane SCHWEIZER et Philippe SIMON
Secrétaire :	M. Jacques NIERLE, Secrétaire général
Conseil administratif :	M. Yves Marie TRONO, Maire
	MM. Christian GORCE et Fernand SAVIGNY, Conseillers administratifs
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI

ORDRE DU JOUR

A. Prestation de serment d'une nouvelle conseillère municipale	2
B. Adoption du procès-verbal et du compte-rendu des décisions de la séance du 21 avril 2016	3
C. Communications du Bureau du Conseil municipal	4
1. Dates des prochaines séances du Conseil municipal (2ème semestre 2016)	4
2. Bureau du Conseil municipal – période 2015 /2016.....	4
3. Informations diverses	5
a) Remplacement de M. Melo dans différentes commissions	5
b) Présidence de la Commission Environnement et Développement durable	5
c) Délégation auprès de la société sportive Badminton Club.....	5
d) Repas des Commissions.....	5
e) Election de Mme de Raemy à la Commission de l'environnement	5
D. Rapport de commissions.....	5
1. Rapport de la Commission Environnement et Développement durable concernant le projet relatif à la pose de panneaux solaires sur le futur couvert d'un court de tennis.....	5
2. Rapport de la Commission Environnement et Développement durable concernant le système d'ouverture des containers des éco-points existants.	6
3. Rapport de la Commission Environnement et Développement durable relatif à la participation de la commune à la campagne de tri des déchets de cuisine	8
4. Rapport de la Commission des Finances concernant les comptes de l'exercice 2015	10
E. Propositions du Conseil administratif	11
1. Délibération N°5-2016 : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2015 et les moyens de la couvrir.....	11
2. Délibération N°6-2016 : Approbation du compte de fonctionnement, du compte des investissements, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2015	11

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

3. Délibération N°7-2016 : Ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 218'000.- pour la réhabilitation des collecteurs du Village de Certoux et la mise en liaison de deux réseaux de collecteurs d'eaux claires	12
4. Délibération N°8-2016 : Ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 1'266'000.- pour la création d'éco-points dans les villages de Perly et de Certoux.....	14
F. Communications du Conseil administratif.....	16
a) Dépassements de crédits.....	16
1. Changement de certaines fenêtres de la Mairie, ainsi que de la porte de la garderie en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les doubles vitrages	16
2. Location d'une tente pour l'animation durant la Vogue, les promotions et le 1er août.....	16
b) Barrière de Certoux.....	16
c) Giratoire de la route de Base-route de Lully.....	17
d) Assistance sociale	17
e) Réponses aux questions individuelles de la dernière séance du Conseil municipal	17
G. Propositions individuelles & questions	18
a. Miroir au débouché du Pré-de-Lug.....	18
b. Toboggan aquatique	18
c. Remerciements à M. le Président.....	18
d. Fête du Printemps 2016.....	18

Le Président, M. Prina souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il salue Yves-Marie Trono, Maire, ainsi que les Conseillers administratifs Fernand Savigny et Christian Gorce. Il constate que tous les membres du Conseil municipal sont présents.

Il ouvre la séance à 20h00.

A. Prestation de serment d'une nouvelle conseillère municipale

Conformément à l'art. 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, le Président procède à l'assermentation de Mme Bénédicte de Raemy. Mme de Raemy est élue tacitement Conseillère municipale en remplacement de M. Antoine Melo, démissionnaire au 22 avril 2016.

Le Président lit partiellement le courrier envoyé par la Chancellerie cantonale :

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à la démission de Monsieur Antoine MELO du conseil municipal de la commune de Perly-Certoux après la séance du 22 avril 2016, nous vous informons que Madame

Bénédicte De Raemy

accepte la fonction de conseillère municipale.

En conséquence, et conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nous vous prions de procéder à son assermentation lors de la prochaine séance plénière du Conseil municipal qui suit le 22 avril 2016.

Le Président demande à Mme de Raemy de se lever et donne lecture de la formule consacrée :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge : de garder le secret de fonction sur toute information que la loi ne me permet pas de divulguer. »

Mme de Raemy ayant prêté serment, elle est chaleureusement applaudie par l'assemblée.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Le Président la félicite et l'informe qu'elle est en charge immédiatement. Un principe veut que les absents à une séance s'abstiennent de voter ensuite le PV et le compte-rendu de la séance à laquelle ils n'ont pas participé.

B. Adoption du procès-verbal et du compte-rendu des décisions de la séance du 21 avril 2016

P. 6, 3^e paragraphe, préciser : *A M. Gisiger qui le demande si les travaux peuvent être reportés, compte tenu de la tenue de Rock en l'Aire au Couvert, dès le 29 mai jusqu'à mi-juillet, M. Trono répond que le début des travaux est fixé à juin 2016 et ne peut être reporté, l'autorisation étant échue après cette date.*

p. 7

Sous « 3. Présentation des comptes 2015 », les diverses modifications suivantes : *Le compte de fonctionnement est le plus important, représenté par les pages 1 à 27 de ces documents. (...) Ces éléments sont donnés même si ~~ils n'ont pas d'impact sur la ligne budgétaire globale n'est pas dépassée.~~*

Sous « Rubrique 08.301 » : (...) *Le coût du personnel est réparti entre les différentes fonctions dans les comptes en fonction du temps qu'il doit consacrer aux tâches attribuées. ~~passé à faire des choses en relation avec ces comptes.~~*

Sous « Rubrique 21.331 » : (...) *a eu pour conséquence une diminution du montant des amortissements sur les crédits investissements concernés dès 2015. C'est ce qui explique, en grande partie, l'écart positif constaté sur la ligne 21.331, entre les comptes et le budget 2015, ~~puisque il faut ajouter à cela une autre explication concerne un bouclage de crédit, (...)~~*

Sous « Rubrique 90.330 » : (...) *les recettes fiscales 2015 enregistrées dans les comptes étant pour une grande partie estimées et donc sujettes à des corrections ultérieures. ~~étant estimées dans un budget. La dissolution partielle de ces provisions pour CHF 620'000.- a amélioré le résultat d'autant et explique le solde négatif apparaissant dans cette ligne.~~*

Sous « Rubriques 90.400... » : *M. Savigny relève un dépassement ~~e augmentation~~ des recettes fiscales sur les personnes physiques par rapport au budget de plus de CHF 500'000.-, mais que dans ces recettes, (...)*

P. 8

8^e paragraphe : *Mettre au pluriel, qui feront l'objet de taxations futures. (...) Enfin, M. Savigny signale la ~~e montant~~ ~~en~~ diminution des provisions, liée à la dissolution de la provision pour risque de surévaluation des estimations fiscales et celle pour risque de perte sur débiteurs fiscaux. ~~estimations pour risques sur débiteurs.~~*

Paragraphe suivant la mention de la reprise de la séance :

(...) ~~Une~~ *Dans la* colonne baptisée « début d'amortissement », *trois positions surlignées en rose* présentent les amortissements qui *débiteront* ~~seront effectués~~ en 2017 pour des investissements pas encore ~~réalisés~~ *commencés* en 2015. (...) à l'économie d'amortissements *ordinaires* de CHF 400'000.- *réalisée* cette année.

P. 9

1^{er} paragraphe, dernière phrase : *Cinq crédits sont bouclés cette année et n'apparaîtront plus dans les crédits en cours* ~~comptes~~ *de la commune désormais.*

2^e paragraphe : (...) *la CAP étant la caisse de prévoyance du personnel communal. ~~qui représente~~ Le montant mentionné représente ~~ce~~ celui que la commune aurait à déboursier pour pallier à l'insuffisance de la CAP à couvrir les engagements (...)*

4^e paragraphe : (...) *Le montant indiqué dans les comptes 2015 ~~résultat~~ résulte de calculs techniques liés aux basés sur un* taux de couverture de 80.75% et aux engagements de la CAP *vis-à-vis à l'égard* du personnel communal. *Les actifs La fortune* de la CAP est insuffisante pour couvrir tous ses engagements. *Le montant représente les 19.25% de risque de non-couverture des engagements de la CAP à l'égard* de notre personnel que la commune devrait éventuellement financer pour son personnel.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

5^e paragraphe : (...) *L'effet des amortissements complémentaires et de l'emprunt de CHF 5 millions de francs sont visibles dans les ~~courbes~~ des différents graphiques **sur le bilan.***

6^e paragraphe : (...) *que sur celle ~~de la correction~~ des estimations et celle présentant ce qui est réellement enregistré dans les comptes. En 2014, la commune a ~~reçu~~ **enregistré** une correction négative des estimations **antérieures** de rentrées d'impôts des personnes morales alors que les deux années précédentes, elle avait ~~reçu~~ **enregistré** des corrections positives.*

7^e paragraphe : *M. Savigny précise que la valeur **effective** du centime additionnel ~~vient d'être reçue par la commune~~ pour 2014 ~~elle~~ s'établit aux environs de CHF 230'000.-. Il rappelle, en commentant le tableau 23, ~~que~~ **l'essentiel** **l'importance** des recettes d'imposition ~~de la commune provient~~ des personnes morales et que (...)*

8^e paragraphe : (...) En 2015, la part à rétrocéder ~~est~~ **devrait être** calculée sur la base des données **recettes enregistrées en 2014**. ~~La bizarrerie est que si l'on compare à ce que la commune a enregistré comme impôt à la source en 2014, le différentiel devrait être en principe inférieur à 100% puisque que l'impôt à la source n'est pas constitué dans sa totalité que par les frontaliers. Or, la part des frontaliers représente 119%. Cela veut dire que la commune a été débitée d'une rétrocession supérieure de 18% à ce qu'elle a touché effectivement comme impôts à la source en 2014. Précisons que l'impôt à la source n'est pas constitué dans sa totalité par les frontaliers. Or, la rétrocession aux communes frontalières à charge de la commune a été calculée sur des recettes d'impôts à la source 2014 supérieures de 19% à celles effectivement enregistrées dans les comptes 2014.~~

Ainsi modifié, le procès-verbal de la séance du 21 avril 2016 est accepté par seize voix « pour », aucune voix contre et deux abstentions.

Compte-rendu des décisions et délibérations de la séance du 17 mars 2016

Le compte-rendu de la séance du 17 mars 2016 est accepté par treize voix « pour », aucune voix contre et trois abstentions.

C. Communications du Bureau du Conseil municipal

1. Dates des prochaines séances du Conseil municipal (2^e semestre 2016)

Le Président informe que les dates ont été transmises aux Conseillers municipaux. Elles tiennent compte des vacances.

Les séances du 2^e semestre 2016 auront lieu les jeudi 22 septembre 2016, 20 octobre 2016 (présentation du budget 2017), 17 novembre 2016 (adoption du budget 2017) et 15 décembre 2016.

2. Bureau du Conseil municipal – période 2015 /2016

Le Président annonce avoir reçu les candidatures suivantes pour le prochain Bureau :

Président :	René Gisiger
Vice-Présidente :	Simone Bowman
Membre :	Bastien Blanchard
Secrétaire du bureau :	Jacques Nierlé

Ce Bureau prendra sa charge le 1^{er} juin 2016 et présidera le prochain Conseil.

La parole n'étant pas demandée, la composition du Bureau pour la période 2015/2016 est acceptée par quinze voix « pour » et trois abstentions.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

3. Informations diverses

a) Remplacement de M. Melo dans différentes commissions

Le Président informe que suite à la démission de M. Melo, le Conseil municipal doit procéder à son remplacement dans les commissions suivantes :

- 1) Aménagement, urbanisme, plan directeur et mobilité
- 2) Bâtiments
- 3) Routes et écoulement des eaux

Mme de Raemy ayant accepté de reprendre l'ensemble des trois commissions comme membre, son élection est mise aux voix.

Par dix-sept voix « pour » et une abstention, Mme Bénédicte de Raemy est nommée membre des Commissions Aménagement, urbanisme, plan directeur et mobilité ; Bâtiments ; Routes et écoulement des eaux.

b) Présidence de la Commission Environnement et Développement durable

Le Président rappelle que la présidence de la Commission de l'Environnement est assurée a.i. par M. Cheyroux et qu'elle est à repourvoir. Personne de l'Alternative ne s'est annoncé pour la reprendre, Mme de Raemy l'intégrant comme membre. Le Président annonce que M. Cheyroux a fait connaître son intérêt pour conserver la présidence. Constatant que personne ne se prononce contre, le Président met aux voix la proposition.

Par dix-sept voix « pour » et une abstention, Christian Cheyroux est nommé à la présidence de la Commission Environnement et Développement durable.

c) Délégation auprès de la société sportive Badminton Club

Mme de Raemy reprend la place de déléguée auprès du Badminton Club.

Le Président fait approuver tacitement cette délégation, personne ne s'étant proposé.

d) Repas des Commissions

Le Président signale que l'invitation à ce repas, prévu le vendredi 3 juin au Café de Certoux, est sur les tables.

M. Gaudin devant confirmer la réservation, une vingtaine de membres de l'assemblée s'annoncent présents.

e) Election de Mme de Raemy à la Commission de l'environnement

Le Président fait approuver tacitement la nomination de Mme de Raemy à la Commission de l'environnement comme membre.

D. Rapport de commissions

1. Rapport de la Commission Environnement et Développement durable concernant le projet relatif à la pose de panneaux solaires sur le futur couvert d'un court de tennis

M. Cheyroux, président de la Commission, rappelle que la demande portait sur la possibilité de rajouter des panneaux solaires au projet de couverture d'un court de tennis. Après examen, la Commission a conclu que le projet prévu ne se prêtait pas à la pose de panneaux solaires. Mais, la récupération d'énergie étant une réflexion intéressante, la Commission demande que, pour tous les prochains bâtiments et projets réalisés sur la commune, le Conseil administratif étudie avec les mandataires des options possibles pour la production d'énergie renouvelables.

M. Delaude demande si un projet définitif a été arrêté pour le couvert du tennis.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Gaudin répond que la Commission a effectivement examiné un projet spécifique, de panneaux translucides sur le dessus, avec des ouvertures sur le côté. Même si ce n'est pas le projet qui sera finalement retenu, ce projet-là n'était pas un projet solide.

M. Delaude revient sur sa demande : pourquoi se prononcer sur un projet qui n'est pas décidé ?

M. Gaudin répète que la commission n'avait qu'un projet sur lequel se baser pour le tennis mais, en proposant que les possibilités d'énergies renouvelables soient étudiées sur tout nouveau bâtiment ou projet, cela permet de revenir avec une possibilité de mise de panneaux solaires sur le court de tennis si le projet change, si la couverture retenue devait être solide.

M. Gorce rappelle que des pistes de couverture ont quand même été évoquées lors de la présentation du projet. Le projet de couverture même du court de tennis n'a pas non plus été validé par le Conseil municipal. Les études menées correspondent aux pistes envisagées par le TCPC, un avant-projet a été établi, qui a été demandé au Conseil administratif. Deux Commissions, Bâtiment et Sports, auront une présentation de cet avant-projet, qui répond à l'analyse faite dans le rapport de la Commission Environnement et Développement durable dont il est question ici. M. Gorce réitère que si une autre solution technique était retenue pour le court, la commune pourrait revenir avec la question du développement durable.

M. Simon rappelle l'obligation légale contenue dans la Loi sur l'énergie et son règlement d'application, qui impose quand on rénove un toit, d'étudier la possibilité, ou oblige à mettre des sources d'énergie solaire photovoltaïques ou thermiques sur tout le toit. Ce qui serait redondant avec la demande de la Commission.

Mme Maytain demande si la discussion a porté sur le fait que des panneaux solaires pourraient être mis sur le toit du Couvert de Certoux directement.

M. Cheyroux répond que non, la discussion a été lancée mais elle est revenue sur la couverture du court de tennis.

Le Président revient sur la redondance de la demande de la Commission avec l'obligation légale faite dès lors qu'on refait un toit.

M. Mouton estime que des sources d'énergies peuvent aussi être autre chose que des panneaux solaires, comme une pompe à chaleur, par exemple. C'est en tous les cas son interprétation des termes « options possibles » de la demande.

M. Gorce est d'accord avec cette définition. A l'attention de Mme Maytain, il précise que la commune n'est pas dans une démarche de développer des champs de panneaux solaires pour produire du solaire.

La parole n'étant pas demandée, le Président fait voter ce rapport.

Par dix-huit voix « pour », soit à l'unanimité, le Conseil municipal approuve les conclusions du rapport de la Commission Environnement et Développement durable concernant le projet relatif à la pose de panneaux solaires sur le futur couvert d'un court de tennis.

2. Rapport de la Commission Environnement et Développement durable concernant le système d'ouverture des containers des éco-points existants.

M. Cheyroux rappelle qu'il s'agit de faciliter l'ouverture des containers existants sans pédales en y installant des couvercles pouvant être actionnés avec des pédales, pour faciliter la vie des habitants. Les fabricants de containers ne proposent pas de solution de modification de container existant, un container doit être remplacé par un container neuf à pédale, ce qui a un coût de CHF 70'000.-. La Commission propose au Conseil municipal qu'il demande au Conseil administratif de geler la démarche de remplacement des containers entiers, et qu'il étudie avec un ferronnier ou un serrurier une possible modification des containers existants avec une solution de type « Cocopat ». Le résultat de ces investigations devra être présenté à la commission dans un délai raisonnable.

M. Bédert demande combien de containers doivent être modifiés pour ce montant de CHF 70'000.-.

M. Cheyroux répond que ce sont tous les containers qui n'ont pas de pédale actuellement.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Gorce répond que cela fait une quinzaine. La Commission a examiné s'il était pertinent de jeter des containers pour les remplacer par ceux à pédale. Elle a aussi évalué si la pédale était un « plus » qui favoriserait un meilleur tri des déchets ou non, etc. La conclusion de la Commission a été de répondre plutôt par non et de rechercher une solution de modification plutôt que de remplacement. Les possibilités techniques doivent encore être étudiées et chiffrées. La solution « Cocopat » est une solution simple, type de la bouteille qu'on coince sous le couvercle, qui permet de maintenir ouvert un container pendant qu'on y jette ses déchets. Le prix est celui que le fournisseur a donné pour remplacer les containers enterrés.

M. Delaude demande quelle est la garantie des containers existants. Il demande si les modifications apportées aux containers pourraient modifier la garantie ou l'annuler.

M. Gorce répond que c'est à vérifier.

M. Savigny répond qu'il faut aussi opposer la perte de la garantie au prix du changement pur et simple de containers.

M. Trono voudrait savoir quel élément, économique ou service à la population ou environnemental, l'a emporté dans la décision de la Commission. Il rappelle qu'au départ, le service à la population était l'élément qui avait déclenché la réflexion.

Mme Baudet en convient, mais dans l'étude qu'a faite ensuite la Commission, le fait de devoir jeter les containers existant n'était pas recevable au niveau écologique.

M. Trono résume : si le Conseil administratif ne parvient pas à une situation plus écologique, les containers resteront en leur état actuel de non-service à la population. M. Trono demande si c'est comme cela qu'il faut l'interpréter.

M. Cheyroux répond que le service à la population a été l'élément déclencheur de la démarche et il reste présent en contre-argumentation à ce qui est proposé. La Commission est revenue sur le meilleur usage et plus aisé des containers, donc, le service à la population reste en première importance.

M. Trono s'inquiète d'une limite économique qui ferait renoncer à faire quelque chose pour les populations.

M. Cheyroux répond que la commission est restée sous l'angle de la question principale, soit le service à la population, qu'elle n'a pas chiffré. Le coût des CHF 70'000.- et le principe de jeter des containers pour les remplacer par des neufs n'était pas cohérent. Le fondement est de faciliter l'usage des containers par une partie de la population.

M. Hilty demande si l'on peut chiffrer le nombre de personnes qui ne parviennent pas à ouvrir les containers. Car si c'est peu, le remplacement de bennes n'est pas raisonnable.

M. Delaude abonde avec l'objectif avancé par M. Trono de rendre service à la population. Le taux de recyclage des bennes n'était pas prioritaire comparé aux besoins de personnes qui ont de la peine à actionner ces containers. Il propose que le Conseil municipal redéfinisse ses priorités au moment où le Conseil administratif reviendra avec une solution. Il prend note que ces containers sont en métal et qu'ils doivent pouvoir être recyclés.

M. Gisiger rappelle que la Commission n'a pas pu déterminer l'impact de la pédale sur l'augmentation de l'incitation à trier les déchets. Que les containers actuels soient jetés a gêné la commission. Si on arrive à un montant de CHF 50'000.- sans jeter les bennes, la Commission, sans préjuger, pourrait réexaminer sa position.

M. Trono souligne que la politique des écopoints est en cours de réalisation dans la commune. A terme, la collecte au porte à porte sera supprimée, aller à l'écopoint sera obligatoire.

M. Gorce précise que les nouveaux containers seront à pédale.

Mme Maytain suggère qu'on propose à des jeunes de travailler 4 h par semaine pour aider les personnes qui ont de la difficulté à mettre leurs déchets dans les containers. C'est quelque chose qu'on pourrait essayer, une piste de réflexion.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Bédert rappelle la taille des containers dans les immeubles, en métal lourd et de 1,20 m de haut. Il soutient l'idée d'une orientation des gens qui viennent à la déchetterie, pour les aider à trier juste.

M. Gorce rappelle que le modèle des containers sans pédale fait partie du catalogue des fabricants. On est dans une démarche de confort avec la recherche d'un système facilité d'ouverture, mais le système actuel marche. Le rapport porte sur l'amélioration du fonctionnement des containers. La démarche proposée par Mme Maytain est orientée sur le conseil, un autre service à valeur ajoutée qui peut être complémentaire.

Le Président résume les conclusions du rapport, qui porte essentiellement sur deux points: le gel de la décision de changer les containers non équipés d'une pédale ; le coût d'un éventuel changement. Sur ce dernier point, le Président estime qu'une réponse devrait être apportée à la Commission, qui pourra ensuite préparer une décision pour le Conseil. D'ici 3 ou 4 ans, il n'y aura que des écopoints, il faudra donc que les gens y aillent, la commune doit leur faciliter la tâche. Il met aux voix les conclusions du rapport.

Par dix-sept voix « pour » et une abstention, le Conseil municipal approuve les conclusions du rapport de la Commission Environnement et Développement durable concernant le système d'ouverture des containers des éco-points existants.

3. Rapport de la Commission Environnement et Développement durable relatif à la participation de la commune à la campagne de tri des déchets de cuisine

M. Cheyroux résume le contenu de son rapport. Il s'agit pour la commune de prendre part à la campagne de tri des déchets mise en place par l'Etat. L'idée est d'éviter que le canton ait à introduire la taxe au sac, en 2017. Les déchets de cuisine constituent 17% des poubelles des ménages. Si l'on peut réduire les ordures ménagères de ce taux, cela améliorerait le taux de tri global des déchets dans le canton. Perly-Certoux s'est inscrite pour participer à la phase de test. Le canton propose un kit sous forme d'une poubelle de 6l et d'environ 10 sacs compostables qui seront distribués aux ménages de la commune. Les sacs remplis devront être déposés dans une poubelle, au bas des immeubles. Ces poubelles seront levées de manière particulière. Le canton a pris l'initiative de cette démarche et la conduit à un rythme soutenu, puisque les besoins de la commune doivent être quantifiés en moins d'une semaine. M. Cheyroux explique que, dans ce délai, une offre a été demandée à l'entreprise Chevalley qui a proposé de réduire la surface concernée pour ce test à la partie sud de la commune, soit la partie comprise entre la route de St-Julien et la route de Certoux. Ce sont donc ces ménages qui recevront la petite poubelle et qui pourront y jeter leurs déchets de cuisine et carnés. L'équipement de ces quartiers en poubelles de collecte, relevées deux fois par semaine en été, coûte CHF 11'000.-.

La Commission propose au Conseil municipal de demander au Conseil administratif de confirmer son adhésion de principe à cette campagne de tri des déchets lancée dès septembre 2016 ; de demander au Conseil administratif de déterminer le nombre de kits à distribuer en se basant sur l'offre de l'entreprise Chevalley Transports ; de demander au Conseil administratif de préparer les éléments nécessaires au déploiement de cette campagne dans notre commune. La Commission remercie le personnel de la mairie qui s'est investi en urgence afin de répondre à cette sollicitation précipitée.

M. Gorce précise qu'une première phase de test, dans certaines communes, a permis de déterminer la taille de la poubelle, le modèle, etc, ce qui permet le déploiement de la campagne à plus large échelle. Maintenant, 100'000 kits devraient être distribués sur le canton. La commune doit dire combien elle en souhaite. Dans les kits, une communication est préparée par le canton pour expliquer de manière uniforme ce que la poubelle doit contenir. Le secteur proposé dans la commune est choisi car il s'agit de la partie la plus peuplée du village ; elle est assez faible en écopoints ; et elle n'est pas en travaux actuellement. Le coût d'une levée hebdomadaire pendant neuf mois et de deux levées hebdomadaire pendant trois mois l'été est estimé à environ CHF 11'000.- hors taxe, le coût pour la fourniture des 21 poubelles atteint CHF 1260.-. La levée dure heure. M. Gorce ajoute encore que les communes voisines, avec qui le sujet a été discuté lors d'une réunion régulière, sont favorables à cette collecte.

Comme M. Delaude demande la durée de la campagne, M. Gorce répond que ce tri durera plus qu'un an s'il fonctionne.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Delaude demande pourquoi la commune n'irait pas plus loin sur la route de Certoux, où il n'y a pas de travaux actuellement et si, à la fin des travaux, toutes les zones villageoises rejoindront la campagne, pour maximiser les chances de succès de ce tri des déchets. Il souhaite savoir si les containers de collecte des déchets sont standards.

M. Gorce répond que ce sont des poubelles de 260 l, faciles à nettoyer et pouvant être relevées plus souvent.

M. Delaude n'est pas persuadé qu'un container soit suffisant, selon le nombre d'habitants concernés. Il demande si la commune a déjà pris contact avec des propriétaires pour savoir où seront posées ces poubelles.

M. Gorce répond que dans le délai imparti, la commune n'a pas eu le temps de contacter des propriétaires. La démarche a été lancée dans les communes le 26 avril, avec trois jours pour annoncer une participation de principe, et la réponse du nombre de kits devait être rendue le 13 mai ! La commune a obtenu un délai au 20 mai pour laisser le temps au Conseil de prendre connaissance et de décider. M. Gorce remercie les membres de la Commission qui se sont réunis très rapidement. Pour le reste, les contacts, le nombre de containers à mettre où, ce sont des choses qui doivent être discutés dès ce jour. Le choix du secteur tient compte de cette volonté de partir sur quelque chose de raisonnable, compte tenu du temps à disposition.

M. Hilty se déclare favorable à cette campagne, il insiste sur l'importance de la communication pour obtenir que cette campagne fonctionne.

M. Gisiger approuve et informe que la Commission est consciente de cette nécessité et va s'en occuper très prochainement.

M. Bédert demande si, dans le devis de l'entreprise, un nettoyage des containers est compris.

M. Gorce répond que la commune demandera à ce qu'ils soient nettoyés. Il rappelle qu'en principe, la nourriture se jette dans des sacs.

M. Bédert doute de la qualité des sacs compostables, qui se percent facilement, coulent, attirent les guêpes...

M. Gorce indique que la démarche a déjà été initiée dans d'autres communes et a récolté un taux de satisfaction très élevé. En tous les cas, suffisamment élevée pour que la campagne soit déployée à plus large échelle.

M. Simon doute que l'on arrivera à un taux de recyclage de 50% mais il exprime son avis personnel. Il relève que mettre des containers dans la rue est contraire à la politique que conduit la commune en mettant des écopoints. Dans le budget sur lequel le Conseil délibérera plus tard, il n'y a pas d'écopoint pour ordures ménagères compostables. Il estime que la commune va à l'envers de ce qui se fera dans le futur.

M. Gisiger souligne que la commission est consciente de ce problème et en reparlera mais que là, la question est de participer à cet essai du canton sur les déchets de cuisine. La commission cherchera des solutions pour tout le monde.

M. Gorce précise que le système de containers enterrés n'est pas adapté à la collecte des déchets de cuisine, en raison du problème de l'odeur. Il est vrai que les écopoints suppriment des collectes au porte-à-porte et la collecte des déchets de cuisine réintroduit une sorte de collecte au porte-à-porte, limitée à 21 containers. Cette incohérence est l'un des éléments sur lesquels il faudra bien communiquer.

M. Delaude revient sur sa demande de maximiser cette campagne en l'étendant à tous les endroits sans chantier.

M. Gaudin comprend mais trouve que cette récolte est très difficile à faire. L'idée d'acheter quelques-unes de ces poubelles pas chères convient mieux que d'acheter beaucoup de poubelles. La Commission a des doutes sur le succès de cette récolte, d'où l'idée de faire le test sur une zone limitée, facile d'accès.

M. Delaude trouve pas très cohérent, soit on le fait à fond, soit on ne le fait pas.

M. Gorce répond qu'on le fait à fond dans une zone bien définie. C'est le choix qui est fait aujourd'hui pour faciliter aussi une information à une population définie et en tenant compte des possibilités de levée émises par notre transporteur.

M. Savigny demande si les déchets de cuisine peuvent être levés en même temps que les déchets verts.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Bédert et M. Gorce répondent que non, le style de compost est différent et les levées doivent être distinctes pour pouvoir être pesées.

M. Gisiger précise que les déchets de cuisine sont à jeter dans un container bleu, tandis que les déchets de jardin vont dans un container vert. La commune suit les directives données par le canton.

Mme Baudet estime l'idée du test judicieuse, surtout s'il ne devrait pas être fructueux. Elle voit ce test comme une entrée auprès des habitants pour maximiser le taux de recyclage.

M. Delaude revient sur les échos positifs de la première phase test. Il rappelle le délai impératif de 2017 pour éviter la taxe au sac, qui ne laisse pas trop le temps de faire des tests. Par rapport à ce délai de fin 2017, soit on y va à fond, mais on n'est pas là pour prendre la température.

Mme Bowman demande ce que serait l'alternative si cela ne fonctionnait pas.

M. Cheyroux rappelle la finalité qui est de trier les déchets. Tous les moyens sont dès lors bons, il faut donc essayer les deux et de faire le mieux possible. Il est vrai que cette récolte de déchets de cuisine est en phase de test, introduite de manière précipitée, et comme on ne sait pas où nous allons, nous essayons de maîtriser la direction que la commune a prise. Le fait d'être dans un endroit homogène permet d'étudier la question. L'idée n'est pas d'arriver à un résultat où c'est oui ou c'est non, mais d'arriver à un résultat satisfaisant ou insatisfaisant en termes de résultats, et de générer encore des solutions ou d'affiner le système. Pour pouvoir l'étendre en milieu 2017 à toute la commune pour être opérationnel à fin 2017.

M. Gorce ajoute que les chantiers ne permettent pas aux camions de collecte d'accéder aux ménages, c'est l'entreprise qui fait les travaux qui gracieusement transporte les sacs poubelles des maisons vers un point de collecte accessible. Si la commune rajoute une collecte de déchets dans ces secteurs, les entreprises le factureraient alors. Pour l'instant, techniquement, on ne peut pas aller dans certains secteurs. On pourra le faire quand les travaux seront terminés. Il déplore que le compost réalisé par des privés ne soit pas comptabilisé dans le taux de recyclage.

M. Gisiger insiste sur le fait que la Commission est parfaitement consciente de toutes les difficultés évoquées ce soir. Il demande au Conseil qu'il donne une chance à la Commission de débattre encore et de revenir avec de nouvelles propositions, en septembre vraisemblablement.

La discussion se conclut sur le fait que la population ne pourra pas être forcée à prendre des kits, la commune sera donc toute de suite fixée sur l'engouement de la population à faire ce tri.

Le Président met les conclusions du rapport au vote.

Par dix-sept voix « pour » et une abstention, le Conseil municipal adopte les conclusions du rapport de la Commission Environnement et Développement durable relatif à la participation de la commune à la campagne de tri des déchets de cuisine.

4. Rapport de la Commission des Finances concernant les comptes de l'exercice 2015

Le Président, qui préside aussi la Commission des Finances, rappelle que le rapport a été donné. Il précise que la situation financière de la commune est encore confortable au vu des excédents réalisés encore cette année mais que cette situation est en train de changer, en particulier pour les recettes fiscales des personnes morales. La commission recommande la plus grande prudence dans le développement des projets et budgets futurs que le Conseil municipal vote, cette approche de prudence étant celle qui est suivie par l'Exécutif. Elle recommande d'approuver les comptes 2015 qui sont soumis.

La parole n'étant pas demandée, le Président fait voter les conclusions du rapport.

Par dix-huit voix « pour », soit à l'unanimité, le Conseil municipal adopte les conclusions du rapport de la Commission des Finances concernant les comptes de l'exercice 2015.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

E. Propositions du Conseil administratif

1. **Délibération N°5-2016** : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2015 et les moyens de la couvrir

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la lecture de la délibération puis la fait voter comme suit :

APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2015 ET LES MOYENS DE LES COUVRIR

Vu les articles 30, al 1, lettre d) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis de la commission des finances du 28 avril 2016,

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

à l'unanimité, soit par 18 voix « pour »

1. *D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2015 tels que figurant sur le tableau annexé à la présente pour un montant total de CHF 390'925.68.*
2. *Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

2. **Délibération N°6-2016** : Approbation du compte de fonctionnement, du compte des investissements, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2015

APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU COMPTE D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2015

Vu les articles 30, al. 1 lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le compte administratif pour l'exercice 2015 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2015 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le département présidentiel,

Vu le rapport de la commission des finances du 28 avril 2016,

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

à l'unanimité, soit par 18 voix « pour »

1. *D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2015.*
2. *D'approuver le compte de fonctionnement 2015 pour un montant de CHF 9'754'978.76 aux charges et de CHF 11'105'583.62 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 1'350'604.86.*

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

3. *D'approuver le compte d'investissement 2015 pour un montant de CHF 14'297'204.50 aux dépenses et de CHF 413'885.90.- aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 13'883'318.60.*
4. *D'approuver le financement des investissements nets de CHF 13'883'318.60 par l'autofinancement à raison de CHF 3'862'601.86 au moyen de la somme de CHF 1'011'997.- représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de CHF 1'500'000.- et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 1'350'604.86.-.*

Le solde non couvert, au montant de CHF 10'020'716.74, est financé par le recours à l'emprunt et/ou par les liquidités communales.

5. *D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 1'350'604.86 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2015.*

D'approuver le bilan au 31 décembre 2015, totalisant à l'actif un montant de CHF 65'247'102.40 qui se compose de :

<i>- Patrimoine financier</i>	<i>CHF 42'475'193.85</i>
<i>- Patrimoine administratif</i>	<i><u>CHF 22'771'908.55</u></i>
<i>Total de l'actif</i>	<i>CHF 65'247'102.40</i>

et au passif un montant de CHF 65'247'102.40 qui se compose de :

<i>- Engagements courants et passifs transitoires</i>	<i>CHF</i>	<i>5'484'167.68</i>
<i>- Dettes à court, moyen et long termes</i>	<i>CHF</i>	<i>5'000'000.00</i>
<i>- Engagements envers des entités particulières</i>	<i>CHF</i>	<i>161.65</i>
<i>- Provisions</i>	<i>CHF</i>	<i>5'805'600.00</i>
<i>- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements</i>	<i>CHF</i>	<i>181'829.96</i>
<i>- Fortune nette</i>	<i><u>CHF</u></i>	<i><u>48'775'343.11</u></i>
<i>Total du passif</i>	<i>CHF</i>	<i>65'247'102.40</i>

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2015 à CHF 1'321'000.- et correspondent à la part qui serait à la charge de la commune sur l'insuffisance de couverture des engagements de la CAP.

3. **Délibération N°7-2016** : Ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 218'000.- pour la réhabilitation des collecteurs du Village de Certoux et la mise en liaison de deux réseaux de collecteurs d'eaux claires

M. Trono rappelle qu'une présentation de ce projet a été faite au Conseil le 29 octobre 2015, que cette délibération complète la délibération votée le 19 novembre 2015 sur la réhabilitation des collecteurs à Certoux. Cette délibération permettra de terminer les travaux. L'exposé des motifs a été remis aux Conseillers. Ce montant sera une opération à peu près blanche pour la commune car le Fonds intercommunal d'assainissement remboursera à la commune ses annuités. M. Trono explique que la différence est que la commune amortira cette somme de CHF 218'000.- sur 30 ans et le FIA remboursera la commune sur 40 ans.

M. Delaude se souvient que le projet présenté portait sur la réfection de la route jusqu'au tennis. Vu les coûts de mise en œuvre du chantier, il demande pourquoi la commune ne profite pas de refaire toute la route, y compris jusqu'au tennis, en une fois.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Trono répond que lors de la présentation de la première délibération portant sur la réfection des collecteurs sur tout le village de Certoux, la réfection des collecteurs devant chez Livron était incluse. La délibération portant sur la partie empiétant sur la route allant jusqu'au tennis n'avait pas encore été prise. Mais les travaux seront réalisés en même temps. Il est convenu que les travaux devant chez Livron auraient lieu pendant la fermeture annuelle du restaurant pour gêner le moins possible cet établissement.

M. Delaude précise qu'il comprend mal qu'il y ait des nouveaux coûts d'installation de chantier alors que le chantier est en cours.

M. Trono précise qu'il s'agit d'une estimation, le service technique prévoyant toujours le maximum, la réalité étant plus basse.

M. Simon, qui indique avoir l'habitude des travaux de chantier, explique qu'il suffit que l'entreprise actuelle fasse faillite et qu'elle ne remporte pas l'appel d'offres pour ce chantier, alors l'autre entreprise refacture des frais d'installation de chantier, malheureusement.

M. Gisiger ajoute un deuxième point, que les travaux-là nécessitent d'autres machines et matériels qui imposent une mise en chantier aussi. Ce que ces CHF 14'000.- veulent dire.

M. Mouton demande pourquoi il y a une différence de pourcentage au niveau des « divers et imprévus » entre ce crédit d'engagement et celui dont on va parler ensuite.

M. Trono précise que le montant total du crédit d'engagement de CHF 218'000.- est assez faible, donc les 6% du poste « divers et imprévus » représente CHF 11'000.-. Sur la prochaine délibération à CHF 1'266'000.-, les 3% du même poste représentent un chiffre plus important.

M. Savigny ajoute que les imprévus sont moins grands sur le poste containers que sur la première délibération.

La parole n'étant plus demandée, le Président lit la délibération et la fait voter ensuite comme suit :

OUVERTURE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 218'000.- POUR LA RÉHABILITATION DES COLLECTEURS DU VILLAGE DE CERTOUX ET LA MISE EN LIAISON DE DEUX RESEAUX DE COLLECTEURS D'EAUX CLAIRES

Vu les travaux d'aménagement en cours pour la réalisation d'une zone 20 km/h, dite « zone de rencontre » pour l'ensemble du Village de Certoux, hormis la réalisation d'une zone 30km/h sur la route de Base et la route de Certoux depuis Foulon, répondant, ainsi, aux préoccupations actuelles de la collectivité pour un environnement plus convivial.

Vu le crédit d'engagement complémentaire d'un montant CHF 1'395'000 pour les aménagements routiers en vue de la mise en zones 20 km/h et 30 km/h du village de Certoux voté lors de la séance du 19 novembre 2015 par le Conseil municipal et approuvé le 08 février 2016 par le Département Présidentiel.

Vu le dépôt d'autorisation de construire en date du 18 mars 2009 et la délivrance de celle-ci par le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE).

Vu la nécessité d'entreprendre une réfection partielle des collecteurs du village de Certoux suite au constat effectué par les SIG dans le cadre de l'exploitation des réseaux secondaires, ainsi qu'aux recommandations faites dans le cadre du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) pour le secteur Bernex, Bardonnex, Confignon et Perly-Certoux.

Vu la nécessité d'entreprendre ces travaux d'intérêt public simultanément à ceux décrits ci-dessus afin de limiter dans le temps les nuisances générées par ce chantier.

Vu l'examen technique et financier du dossier effectué par le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) et plus particulièrement de la direction générale de l'eau et la validation du projet par cette dernière.

Vu l'approbation du projet et la promesse d'octroi du financement par le Conseil du FIA du 10 mars 2016.

Vu l'information faite aux propriétaires riverains.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Vu les informations données au Conseil municipal lors des séances du 20 juin 2013, du 24 septembre et du 19 novembre 2015.

Vu l'exposé des motifs de mars 2016 élaboré par le service technique, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération.

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05).

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

à l'unanimité, soit par 18 voix « pour »

- 1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 218'000.- destiné à la réfection partielle des collecteurs du village de Certoux et la mise en liaison de deux collecteurs d'eaux claires, simultanément aux travaux d'aménagement de la mise en zones 20 km/h et 30 km/h du village de Certoux.*
- 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
- 3. D'amortir cette dépense de CHF 218'000.- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 71.331 de 2017 à 2046.*
- 4. De prendre acte que ce crédit sera financé au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique n° 71.452.*
- 5. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.*

Avant le vote, M. Trono demande la correction d'une coquille dans l'année de la phrase suivante: Vu l'approbation du projet et la promesse d'octroi du financement par le Conseil du FIA du 10 mars ~~2015~~2016.

4. Délibération N°8-2016 : Ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 1'266'000.- pour la création d'écopoints dans les villages de Perly et de Certoux

M. Gorce rappelle que ce projet a été présenté lors de la dernière séance et que diverses annexes, dont une vue d'ensemble de l'emplacement des écopoints et un plan pour le village de Perly. Pour Certoux, il n'y a pas de plan, la seule implantation prévue, hors les constructions futures, est au tennis.

M. Delaude a noté, en regardant le plan, au chemin des Crues, une implantation de l'écopoint qui oblige les voitures à se garer à gauche dans la haie. Il demande s'il ne serait pas plus judicieux de placer l'écopoint de l'autre côté. Le chemin étant en sens unique, il trouverait plus aisé de mettre l'écopoint et les places de stationnement à droite de la route, étant donné que le conducteur sort de son véhicule à gauche. Au moins, changer les places de parc.

M. Trono prend acte de la remarque mais précise que ces emplacements ont été demandés par certains habitants. Il reviendra avec la précision.

M. Gisiger estime qu'il n'est pas possible de séparer l'emplacement de l'écopoint des places de stationnement car la voie est trop étroite. L'écopoint à droite se trouvera à côté d'une propriété, qui se pose des questions aussi. M. Gisiger a été mis sous pression par rapport à pas mal de problèmes et il n'a pas pu répondre à tout. Notamment sur la puanteur qui peut se dégager des écopoints. Sur ce point, il peut répondre que la commune peut le gérer en doublant les levées et en augmentant le nettoyage, mais sur l'emplacement, c'est plus difficile en raison de ce manque d'espace.

M. Gorce souligne la difficulté de séparer les places de stationnement de l'écopoint. Il est difficile de se rendre compte à l'échelle du plan, mais techniquement, il pense que cela a été vérifié et qu'il doit y avoir assez d'espace

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

pour sortir de son véhicule lorsque celui-ci est garé contre la haie. L'emplacement de l'écopoint tel qu'il figure sur le plan est le meilleur du point de vue distance des habitations, même si des interrogations ont été rapportées. Les Autorités sont conscientes que le succès de ces écopoints dépend aussi de la régularité de la levée et de leur nettoyage, mais aussi de la sensibilisation des habitants. Car les déchets de cuisine ne doivent pas être jetés directement dans les écopoints, comme M. Gorce l'a vu faire, mais être mis dans des sacs. Même les déchets de cuisine, qui seront collectés ailleurs, devront être emballés dans un sac avant d'être jetés plus loin. Il faudra peut-être faire un rappel à la population sur le bon usage des écopoints. Concernant ces places de stationnement, il faudra voir avec le service technique s'il y a la place suffisante pour sortir, sachant que ces places n'étaient pas prévues et qu'elles ont été rajoutées à la demande d'habitants. S'il ne devait pas y avoir d'espace suffisant, il faudrait alors renoncer à ces places, ce qui serait dommage.

Pour le Président, il suffirait d'élargir les places.

Mme Wasem trouve que ce n'est pas aux Conseillers municipaux d'apporter chacun-e sa solution, c'est au service technique de le faire.

M. Cheyroux revient sur le coût d'un container dans cette délibération, qu'il compare à celui des containers dont il a été question dans le rapport de la Commission Environnement et Développement durable. Il demande pourquoi un container coûte si cher dans cette délibération-ci.

M. Gaudin suggère que la Commission avait les prix que du changement de la partie du haut des containers, ce que M. Bédert pense probable.

Le Président informe que la question est toutefois enregistrée.

Mme Baudet signale une erreur dans l'indication du n° 25 du chemin du Village, sur le plan.

La parole n'étant plus demandée, le Président lit la délibération puis la fait voter comme suit :

OUVERTURE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT POUR LA CREATION D'ECO-POINTS DANS LES VILLAGES DE PERLY ET DE CERTOUX POUR UN MONTANT DE CHF 1'266'000.-

Vu la volonté politique d'appliquer une gestion efficiente des déchets conforme aux objectifs fédéraux et cantonaux en matière du recyclage

Vu le souhait du Conseil municipal de développer l'exploitation d'éco-points sur le territoire communal

Vu l'article 3 du règlement communal relatif à la gestion des déchets adopté par le Conseil municipal le 24 octobre 2002 prévoyant des points de récupération des déchets

Vu le rapport d'analyse établi au mois d'août 2012 par la société Ecoservices, spécialiste en environnement, qui a analysé les besoins en nouveaux points de collectes ainsi que leurs répartitions sur le territoire

Vu le rapport de la commission de l'environnement du 29 avril 2013, adopté par le Conseil municipal du 16 mai 2013 confirmant la poursuite de la politique d'implantation des éco-points sur le territoire communal et la prise en charge financière de leurs réalisations par la commune

Vu les aménagements routiers actuellement en cours pour la mise en zone 20 km/h et 30 km/h dans les villages de Perly et de Certoux et l'opportunité d'implanter six éco-points dans le village de Perly et sept dans le village de Certoux

Vu les informations données au Conseil municipal lors des séances du 16 mai 2013, du 29 octobre et 19 novembre 2015, ainsi que du 21 avril 2016

Vu l'exposé des motifs de mai 2016 élaboré par le service technique, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération

Vu l'art. 30, al. 1, lettres "e" et "m", de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

sur proposition du Conseil administratif,

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

le Conseil municipal

décide

par 17 voix « pour » et 1 abstention

1. *D'approuver le projet de création de six éco-points dans le village de Perly et de sept éco-points dans celui de Certoux.*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 1'266'000.- destiné à la réalisation du projet décrit sous chiffre 1.*
3. *De comptabiliser les dépenses prévues dans le compte des investissements, sous la rubrique No 72.501, puis de les porter à l'actif du bilan de la Commune de Perly-Certoux dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir les dépenses prévues de CHF 1'266'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 72.331, par tranche correspondant à chaque éco-point à partir de l'année suivant la fin de leur réalisation.*

M. Gorce revient sur la différence de coût des containers : les CHF 70'000.- examinés en commission portent sur le démontage de la goulotte, soit la partie supérieure du container et le rachat d'une goulotte avec pédale pour CHF 5000.-. Tandis que le coût compris dans la délibération qui vient d'être votée porte sur l'entier du container, soit la partie enterrée et la goulotte, soit environ CHF 12'000.- par container.

M. Delaude revient sur le débat lié au rapport de la Commission, il avait compris que c'était tout le container qui était jeté.

F. Communications du Conseil administratif

a) Dépassements de crédits

1. Changement de certaines fenêtres de la Mairie, ainsi que de la porte de la garderie en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les doubles vitrages

M. Gorce explique que cette mise aux normes de fenêtres à la Mairie représente un dépassement de CHF 465.- par rapport aux CHF 8200.- budgétés. Pour le jardin d'enfants, le coût de la mise aux normes a été sous-estimé, la porte d'entrée en chêne doit être changée pour un prix de CHF 10'800.-, soit un dépassement de CHF 6500.-. Ce sont les aspects thermiques qui nécessitent cette mise aux normes.

2. Location d'une tente pour l'animation durant la Vogue, les promotions et le 1er août

M. Trono rappelle que lors de la Vogue, une nouvelle tente a été mise en place pour améliorer le service. L'idée était de faire le bilan après cet essai. Le bilan a été fait trop tard par rapport à l'élaboration du budget, du coup, cette location de tente n'a pas été réinscrite au budget 2016, alors qu'elle est bien utile. Il faut donc relouer une tente, pour CHF 3200.- pour 2016. Pour 2017, la commune verra pour investir dans l'achat d'une tente, à condition de savoir où la stocker en dehors de l'été.

b) Barrière de Certoux

M. Gorce explique que la barrière douanière de Certoux a été défoncée par une voiture dans la nuit du 2 au 3 mai 2016. Sécuritas, société chargée d'ouvrir et fermer la barrière, en a informé la commune le 3 mai. La police est allée sur place et a établi un rapport transmis aux gardes-frontière. Compte tenu des dégâts, il n'est pas possible de remettre en état cette barrière ou de fermer provisoirement la douane. La remise en état de cette barrière incombe aux gardes-frontière, qui n'ont pas pu donner de délai de remise en état de la barrière. Un habitant a écrit à la

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

commune pour demander si les gardes-frontière ont été informés, car le trafic est en augmentation. La commune écrira à cet habitant pour lui dire que c'est le cas et qu'elle regrette l'augmentation des nuisances de trafic.

c) Giratoire de la route de Base-route de Lully

M. Trono informe que le canton a prévu de modifier légèrement le giratoire concerné, pour faciliter l'insertion des vélos sur la piste cyclable. Un trottoir sera abaissé dans un sens, dans l'autre sens, un « cédez le passage » sera créé pour les vélos arrivant de Lully. Ce projet donne suite à une demande d'habitants relayés au Conseil municipal par Mme Wasem, ce qui démontre que le canton écoute la commune et donne suite à ses demandes.

M. Mouton signale que la piste cyclable venant de la route de Base et partant vers la route de Lully s'interrompt.

M. Trono précise que la continuité est la modification qui est proposée. Aucune date n'est donnée pour les travaux.

d) Assistance sociale

M. Savigny rappelle que, dans le budget 2016, un montant est prévue pour une nouvelle prestation d'assistance sociale pour les habitants de la commune, de CHF 30'000.-. M. Savigny souhaite informer ici selon quelles modalités cette prestation sera rendue. Ceci a été examiné par la Commission sociale. Deux options importantes étaient à disposition, l'une d'engager une personne pour un temps partiel à définir, l'autre de demander à des institutions établies sur le canton spécialisées dans l'assistance sociale si elles assumeront cette prestation pour le compte de tiers. Ce qui est le cas, certaines le font de manière régulière en Suisse pour des communes, car dans d'autres cantons, c'est une obligation légale pour les communes de délivrer des prestations sociales. Ce qui a été prévu à Perly-Certoux, et l'information sera donnée aux habitants, est d'avoir un numéro de téléphone communal disponible pour toute question d'assistance sociale, dévié sur l'institution sociale. Il s'agira d'une prestation permanente 5 j sur 7. Parallèlement, la commune a souhaité une prestation de traitement de dossiers lourds pour un coût forfaitisé de CHF 7500.- par an. Il y a aussi la possibilité d'organiser des ateliers pour une vingtaine de participants, sur trois sujets : le 1^{er} atelier est « gestion de budget et risque lié à l'endettement », ce qui devrait aider les gens à mieux gérer leur budget, voire aussi à les aider à se désendetter car ces institutions sont en lien avec des fondations qui peuvent intervenir financière pour soulager des situations, le 2^e atelier est intitulé « mieux comprendre l'assurance maladie », et le 3^e atelier, aussi lié à l'endettement, « sensibilisation à l'endettement et au surendettement » doit permettre de prévenir l'endettement, notamment chez les jeunes en les aidant à gérer leur premiers salaires en tenant compte de certaines dépenses, comme les impôts. Ces ateliers peuvent être organisés plusieurs fois par an s'ils rencontrent de l'intérêt. M. Savigny précise que la commune prévoit de signer un contrat avec cette institution, qui est Caritas. Elle a été retenue parmi trois institutions car elle était la plus immédiatement disponible et qu'elle a aussi de l'expérience concrète dans ce genre de prestation. Le contrat aura une durée de deux ans à partir de son entrée en vigueur. La commune entend le mettre en place encore cette année, avec une campagne d'information adaptée pour faciliter l'accès à ces prestations à des personnes qui n'osent pas actuellement venir à la commune demander de l'aide. L'anonymat est garanti, l'important n'étant pas que l'on connaisse les problèmes des gens mais que l'on trouve des solutions à ces problèmes.

La parole n'étant pas demandée, le Président propose de passer au vote mais il rappelle que le budget a déjà été voté. Sur proposition de M. Savigny, il met aux voix la modalité retenue par la commune pour délivrer cette prestation sociale.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la proposition de déléguer à une institution sociale de gérer les prestations sociales des habitants de la commune pour le compte de la commune.

e) Réponses aux questions individuelles de la dernière séance du Conseil municipal

Banc provisoire à l'arrêt de bus en haut de la route de Lully (L. Fernandez-Page) : M. Gorce informe qu'un nouveau banc, légèrement différent du précédent, a été posé.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Bancs autour de la patinoire synthétique (D. Bédert) : M. Gorce précise que les bancs sont mis en place uniquement durant les heures d'ouverture des chalets par la Young's Academy. Il s'agit de bancs communaux classiques, rangés entre chaque ouverture.

Ouverture de fouilles après travaux de réfection (Ph. Simon) : M. Gorce signale que la LTr est très claire à ce sujet. Celle-ci prévoit que la commune peut refuser une fouille durant 5 ans après la fin de travaux entrepris sur la chaussée pour autant que le requérant ait été informé de ces travaux et que sa demande ne revête pas un caractère urgent.

G. Propositions individuelles & questions

a. Miroir au débouché du Pré-de-Lug

Mme Maytain signale qu'au sortir du chemin du Pré-de-Lug sur la route de Certoux, elle n'a pas eu de visibilité sur les véhicules venant du carrefour de l'Eglise. Elle demande la pose d'un miroir. Mme Fernandez-Page précise qu'il est mis. M. Trono s'en réjouit puisque cela avait été annoncé lors de la dernière séance.

b. Toboggan aquatique

M. Mouton demande si la Commission a rencontré les enfants, comme cela avait été annoncé lors de la dernière séance du Conseil.

M. Gorce indique qu'il a rencontré une délégation des enfants, avec Mme Maytain, président de la Commission. Les enfants ont été très satisfaits de la solution retenue, ils ont pris aussi connaissance des débats du Conseil.

Mme Baudet confirme la satisfaction entière des enfants. Les élèves vont continuer et faire un panneau avec les sponsors qu'ils avaient trouvés.

Mme Maytain informe que des parents lui ont donné un retour sur le fait que la démarche avait été très appréciée. Il s'agit d'une « première » venant de parents qui donnent un retour non seulement sur le projet mais sur la démarche.

M. Gorce remercie aussi les membres du Conseil municipal d'avoir joué le jeu dans le délai très court de ce projet.

c. Remerciements à M. le Président

M. Gisiger relève qu'il s'agit de la dernière séance présidée par M. Prina. Il le remercie et le félicite pour sa présidence 2015-2016, qu'il remercie pour son engagement et sa passion pour le Conseil municipal et pour Perly-Certoux.

Le Président conclut en soulignant le plaisir qu'il a eu à mener les débats de ce Conseil. Il espère que ses marques d'impatience dans sa manière de diriger les débats n'ont pas trop froissé ou déplu aux Conseillers. La tolérance étant la charité de l'intelligence, il se sait d'avance pardonné. S'agissant du Conseil, il se félicite de l'ambiance qui règne dans ce Conseil, qui permet d'aller de l'avant, contrairement à d'autres conseils où l'on se déchire dans des querelles partisans. Il espère que cette bonne ambiance se poursuivra longtemps pour que les projets qui tiennent les Conseillers à cœur puissent se réaliser. Il souhaite au nouveau Bureau, et à M. Gisiger son futur Président, du plaisir dans cette tâche qui s'annonce.

d. Fête du Printemps 2016

Mme Blatter transmet qu'elle a eu beaucoup de retours positifs sur la journée des associations et du Feuillu, qu'elle-même a eu aussi beaucoup de plaisir, elle remercie pour l'organisation.

M. Hilty ajoute une mention spéciale pour le karaoké géant et les performances dont il a eu aussi un bon retour!

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 22h45.

Le Président du Conseil
Raphaël Prina

Le Vice-président du Conseil
René Gisiger

Le Secrétaire
Jacques Nierlé